COMMUNE de MORLANWELZ

Population: 18.700 habitants

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

SECRETARIAT

DU 29 OCTOBRE 2003.-

C.C.B. 091-0003981-33

DOCUMENTATION.-

Tél. (064) 43.17.17 Fax (064) 43.17.21

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Onze demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame FANTINEL Prima Rue Saint-Sang, 67 7140 MORLANWELZ	C.T.S.	Conc.:	250,00 €
Madame SADOULE Elisabeth Avenue Croix du Feu, 15 1410 WATERLOO	C.T.D.	Conc.:	300,00 €
Monsieur SANELLI Carlo Rue Général de Gaulle, 62 7140 MORLANWELZ	C.T.S.	Conc.:	250,00 €
Monsieur GONFROID Yves Domaine du Beauregard, 23 7141 CARNIERES	C.T.D.	Conc.:	267,00 €
Madame DESSIMEON Nicole Rue Erasme Degrez, 19 7120 HAULCHIN	C.T.D.	Conc.:	283,00 €

Concessions temporaires pour 50 ans.

Madame CIAPARIN Doretta

Rue des Bouleaux, 4

7140 MORLANWELZ 2,50 m² Conc.: 1.000,00.- €

Monsieur MUNOZ NAVARRO Antonio

Rue Notre-Dame, 88

7140 MORLANWELZ 2,50 m² Conc.: 1.000,00.- €

M. et Mme DELTENRE - MULDER

Rue des Jacinthes, 4

7140 MORLANWELZ 2,50 m² Conc.: 1.000,00.- €

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concessions temporaires pour 15 ans.

Monsieur WILLAM Léon

Rue du Travail, 77

<u>7170 BOIS D'HAINE</u> C.T.T. Conc.: 300,00.- €

Madame BENIS Marie-Lise

Rue du Pairois, 87

<u>7141 CARNIERES</u> C.T.S. Conc.: 250,00.-

Concession temporaire pour 50 ans

Monsieur COLLARD Pierre

Place Albert 1^{er}, 7/5

7140 MORLANWELZ 2,50 m² Conc.: 1.000,00.- €

2.- <u>Cimetière communal de Morlanwelz - Demande de reprise d'une concession de terrain par la commune.</u>-

Par sa lettre du 13 septembre 2003, Madame BIFANO Maria, domiciliée rue Sainte-Catherine, à Chapelle-lez-Herlaimont, demande à la commune de reprendre la concession de terrain qu'elle possède au cimetière de Morlanwelz, depuis le 6 novembre 1992, pour une durée de 50 ans.

./...

-3-

En vertu de l'article 65 du règlement communal sur les cimetières, les sépultures et funérailles, nous vous proposons d'opérer cette reprise de concession et de rembourser à la requérante, le prix de la concession au prorata du temps restant à couvrir et sur base de la somme payée lors de l'octroi, à savoir, 39/50 de 81.000.- BEF, soit 63.180.- BEF ou 1.566,19.- €

3.- Compte communal de l'année 2002 - Examen et décision.-

Vous trouverez en annexe de la présente convocation, les comptes budgétaires ordinaire et extraordinaire et le compte général pour l'année 2002.

Ce dernier comporte les comptes de résultat, le bilan, la balance des comptes généraux et les annexes. Nous y avons également joint le rapport du Receveur communal relatif aux comptes de 2002.

Nous vous proposons d'examiner le compte communal de l'exercice 2002 et nous le soumettons à votre décision.

4.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire - Budget 2003 - Modification budgétaire n° 1.-

Le budget de 2003 a été modifié par le Conseil de Fabrique.

Un supplément de dépense de 750,00.- €est équilibré par une diminution de dépense de 750,00.- €

L'intervention communale est inchangée.

.____

5	Taxes communales	pour l'exercice 2003	 Examen - Décision
<i>-</i> .	Tares communates	pour renere 2005	Examen Decision

Vu les lois du 24 décembre 1996, 15 mars 1999 et de son arrêté d'exécution du 12 avril 1999, nous vous proposons le renouvellement du règlement-taxe sur l'exploitation des carrières et terrils.

Taux : 3.924,79.- €

6.- <u>Budget communal 2003 - Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire - Décision.</u>-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2003 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

7.- <u>Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification budgétaire n° 1</u>.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

8.- <u>Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde - Budget 2004.</u>-

Le budget de 2004 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Evêque :Dépenses ordinaires :	
Total des dépenses	17.361,72 €
- Recettes ordinaires : Recettes extraordinaires : Total des recettes	2.378,69 €

L'intervention communale pour 2004 est de 12.892,60.- €

9.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire - Budget 2004.-

Le budget de 2004 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Evêque :Dépenses ordinaires :	,	
Total des dépenses	29.405,00 €	
- Recettes ordinaires :	· ·	
Total des recettes	29.405,00 €	
L'intervention communale pour 2004 est de 18.810,58 €		

10.- Fabrique d'Eglise Saint-Joseph - Budget 2004.-

Le budget de 2004 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

-	Dépenses arrêtées par	l'Evêque :4.609,00 €
-	Dépenses ordinaires :	25.672,50 €

Total des dépenses......30.281,50.- €

-	Recettes ordinaires :	26.770,48 €
---	-----------------------	-------------

- Recettes extraordinaires :3.511,02.- €

Total des recettes......30.281,50.- €

Le Budget est en équilibre.

L'intervention communale pour 2004 est de 24.478,48.- €

11.- <u>Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Budget 2004</u>.-

Le budget de 2004 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

-	Dépenses	arrêtées par	r l'Evêque :6.140,00 €
	D/	1	24.065.00

Total des dépenses......40.205,00.- €

Total des recettes......40.205,00.- €

L'intervention communale pour 2004 est de 22.371,00.- €

./... -7-

12.- <u>Bilan financier et rapport d'activités 2002 de l'ASBL "Maison de la Laïcité" -</u> Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.€, accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2002, de l'ASBL "Maison de la Laïcité".

13.- Remplacement de la chaudière du service des travaux - Travaux supplémentaires - Décision.-

Un rapport du service technique des travaux, en date du 10 septembre 2003, nous indique que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors du remplacement de la chaudière de la régie communale des travaux.

Leur coût se monte à 1.935,85.- €

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux supplémentaires.

14.- <u>Travaux de transformation en Maison de l'Emploi de l'ancien lavoir situé Grand'Rue,</u> n° 35, à Morlanwelz.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de transformation en Maison de l'Emploi de l'ancien lavoir situé Grand-Rue, n° 35, à Morlanwelz.

Ce projet comprend:

- <u>Partie 1</u>: achat de fournitures à mettre en œuvre par les ouvriers communaux pour les lots suivants:

Lot n°	Nature	Estimation T.V.A.C.
1	Chauffage et sanitaires	9.116,25 euros
2	Cloisons intérieures et égouttage	7.025,65 euros
3	Carrelage et chape	14.230,14 euros
4	Menuiseries intérieures	5.167,48 euros
5	Peinture	2.945,14 euros
	TOTAL	38.484,66 euros

- Partie 2 : travaux à réaliser par entreprise pour les lots suivants :

Lot n°	Nature	Estimation T.V.A.C.
1	Electricité	62.481,98 euros
2	Alarme intrusion et incendie	6.605,39 euros
3	Faux plafond	35.628,45 euros
4	Menuiserie extérieure en PVC	6.062,10 euros
TOTAL		110.777,92 euros

Les marchés seront passés par appel d'offres par lot.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

La modification budgétaire n° 1 soumise à votre approbation en séance de ce jour, adapte les crédits inscrits à l'article n° 124-/723EM/56 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

15.- Aménagement du centre de rencontre "Le Sablon" - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'achat de fournitures nécessaires pour l'aménagement de la ruelle accédant au Sablon.

La dépense est estimée à 5.999,02.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 762/723 54 de/99 de l'exercice extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par emprunt.

....

16.- Aménagement divers salle de sport - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'achat de trois tribunes amovibles.

La dépense est estimée à 3.718,40.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764/723 SP/54 de l'exercice extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par emprunt.

17.- Achat de matériel sportif.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'achat de matériel sportif. CSC. : BV 001/03.

La dépense est estimée à 15.000,00.- €T.V.A. comprise.

Ce matériel consiste à l'achat de 10 buts multisports, ensemble combiné à plusieurs fonctions : basket/handball/football.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764/749 MS/98 de l'exercice extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° BV 001/03, établi par le service de la comptabilité.

Les voies et moyens seront constitués par l'utilisation du boni pour 50 % et par emprunt pour le solde.

-10-

18.- Achat d'une machine pour aération de terrains.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'achat d'une machine pour l'aération de terrains. CSC. : BV 002/03.

La dépense est estimée à 7.453,60.- €T.V.A. comprise.

Ce matériel consiste à l'achat d'un aérateur, regarnisseur avec semoir de gazon.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/743 AE/98 de l'exercice extraordinaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° BV 002/03, établi par le service de la comptabilité.

Les voies et moyens seront constitués par emprunt.

19.- <u>Installation, amélioration ou renouvellement de l'éclairage public dans diverses places</u> et rues - Décision.-

Des travaux d'installation, d'amélioration ou de renouvellement de l'éclairage public sont nécessaires aux endroits ci-après :

- rue de Vierset;
- place de Carnières ;
- parking à l'angle des rues Léon Moyaux et de Baume Marpent ;
- rue Pont du Nil (piétonnier d'accès à la rue Edmond Peny);
- terrain de basket, rue Abel;
- rue des Ateliers ;
- éclairage église Saint-Martin.

Le coût des travaux s'élève à 63.839,73.- €suivant les devis établis par l'Intercommunale IGRETEC.

Les crédits sont prévus à la modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire de l'exercice 2003, soumis à votre approbation en séance de ce jour.

Les marchés seront passés par la procédure négociée.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-11-

20.- <u>Tubage d'un fossé, rue Sault-à-Sault, à Morlanwelz (Carnières) - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-</u>

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de tubage d'un fossé, rue Sault-à-Sault, à Morlanwelz (Carnières), élaboré par le service technique des travaux (cahier spécial des charges n° 11.01.03/MF).

Le devis estimatif s'élève à 109.058,51.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 877/732 55/51 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

21.- <u>Travaux d'aménagement et d'égouttage de la rue d'Anderlues, à Morlanwelz</u> (Carnières) - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'égouttage et d'aménagement de la rue d'Anderlues, à Morlanwelz (Carnières), élaboré par le Service voyer provincial.

Le devis estimatif s'élève à 344.237,74.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735RA-60 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-12-

22.- <u>Travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles - Cahier spécial des charges et devis estimatif - Approbation - Décision.-</u>

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles, élaboré par Monsieur HENRIETTE Philippe, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° 01.03.EV).

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 27.244,87.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/59 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Le marché sera passé par procédure négociée.

La dépense sera couverte par l'utilisation du boni du service extraordinaire.

23.- <u>Aliénation d'un bien communal à Monsieur Stéphane BLAIRON et Mademoiselle</u> Isabelle BALSAT.-

Il s'agit d'un terrain communal situé rue Beauregard, à Morlanwelz (Carnières), d'une contenance de 18 ca 70 dm², tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier J-M. DE BODT, en date du 5 mai 2003.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 21 mai au 5 juin 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 308,56,- €

Elle est réalisée pour permettre la construction d'un garage.

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé devant Notaire.

-13-

24.- <u>Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame BELLANTE - MESKINE</u> Vincenzo.-

Il s'agit du bâtiment de l'ancienne gare de Morlanwelz avec terrain situé rue des Déportés, n° 1, à Morlanwelz, d'une contenance de 2 a 60 ca tel que repris sur le plan n° 3534/M125 L.112-4 dressé par la S.N.C.B. dont une copie était annexée à l'acte d'acquisition par la commune en date du 22 avril 1997.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 6 au 25 juin 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 30.000 €

Elle est réalisée pour permettre le transfert du commerce de vente de frites dans le bâtiment de l'ancienne gare et le réaménagement du site après démantèlement de la friterie actuelle.

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi au nom de la commune de Morlanwelz.

25.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame DI MEO Alberino.-

Il s'agit d'un terrain communal en nature de talus, situé rue de la Station, à Morlanwelz (Carnières), d'une contenance de 2 ares 83 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier Vincent BAILLY, en date du 19 avril 2003.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 7 au 22 mai 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 101,00,- €

Elle est réalisée pour permettre le désenclavement de l'ancienne salle des fêtes vis-à-vis de la voie publique.

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

·----- /...

26.- <u>Convention entre la Commune de Morlanwelz et l'ASBL "Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Morlanwelz" (C.H.A.M.) - Approbation.</u>-

Vous trouverez dans le dossier du Conseil communal, un projet de convention entre notre Commune et l'ASBL "Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Morlanwelz", en agrégé C.H.A.M., relative aux activités de ladite association dans les locaux du Prieuré de Montaigu.

Nous vous proposons d'approuver cette convention.

27.- <u>Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz - Reconduction pour l'année 2003.-</u>

La convention arrêtée par le Conseil communal, en séance du 22 novembre 1990, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre, stipule que sa reconduction d'année en année est subordonnée au vote par le Conseil communal, des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Le budget communal 2003 a été approuvé par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, en date du 3 avril 2003 et par la Tutelle régionale wallonne, le 8 mai 2003.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la reconduction de la convention de participation à Antenne Centre pour l'année 2003.

28.- Règlement sur l'accès au Parc du Domaine de Mariemont - Approbation.-

A la demande du Musée Royal de Mariemont, nous vous demandons de marquer votre accord sur le projet de nouveau règlement sur l'accès au Parc du Domaine de Mariemont que vous trouverez dans le dossier du Conseil communal.

._____

-15-

29.- Règlement sur les marchés publics - Modification - Approbation.-

Lors du marché de Morlanwelz, la circulation et le stationnement des véhicules posent un réel problème.

Afin de remédier à cette situation et, en accord avec les services de police, nous vous proposons de modifier l'article 2 du règlement actuel sur les marchés publics du Conseil communal du 27 janvier 2003.

30.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz - Octroi d'un jour de congé.-

Pour l'année scolaire 2003-2004, un jour de congé supplémentaire est octroyé par la Communauté française et laissé au choix des Pouvoirs Organisateurs ou des Chefs d'établissement.

Les Chefs d'établissement ont proposé ledit jour supplémentaire à la date du lundi 10 novembre 2003.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

31.- <u>Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz - Transfert d'un emploi vers l'Ecole</u> Fondamentale Mixte de la Place Roosevelt.-

Attendu que l'Ecole Fondamentale Mixte de la Place Roosevelt perd son douzième emploi pour l'année scolaire 2002-2003 et que l'Ecole Fondamentale Mixte du Centre en gagne un septième.

Nous vous proposons de faire glisser un emploi (24 périodes + 2 périodes d'éducation physique), de l'Ecole Fondamentale Mixte du Centre vers l'Ecole Fondamentale Mixte de la Place Roosevelt.

-16-